



## **FORMATION INITIALE**

-

## **PROGRAMME DE FORMATION**

## **PRÉPARANT AU DIPLÔME D'ÉTAT DE MONITEUR EDUCATEUR**

---

**Association Régionale pour l'Institut de Formation en Travail Social SIRET**  
: 509 618 500 00011 – [www.arifts.fr](http://www.arifts.fr)

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 52490254749 auprès du préfet de région des Pays de la Loire  
Site angevin 6, rue Georges Morel 49045 ANGERS Cedex 01 - 02 41 48 20 22 [accueil.siteangevin@arifts.fr](mailto:accueil.siteangevin@arifts.fr)  
Site nantais 10, rue Marion Cahour 44400 REZE - 02 40 75 69 94 [accueil.sitenantais@arifts.fr](mailto:accueil.sitenantais@arifts.fr)

## SOMMAIRE

Présentation de la formation.....	2
Public visé par la formation et prérequis.....	3
Durée de la formation et modalités d'organisation.....	3
Objectifs de la formation.....	4
Méthodes pédagogiques.....	5
Enseignements théoriques.....	6
Formation pratique.....	9
Évaluation de la formation.....	9
1.1 Évaluation de parcours.....	9
1.2 Certifications.....	10

## Présentation de la formation

La formation préparatoire au diplôme d'État de moniteur-éducateur est dispensée en 950 heures de formation et 7 mois (980 heures) de stage.

Elle repose sur :

- un programme structuré autour de domaines de formation construits à partir des domaines de compétences ;

- une complémentarité poussée entre des enseignements théoriques et des stages, dans le cadre d'une pédagogie d'alternance indispensable dans une formation à visée professionnelle.

Orientations générales de la formation théorique :

L'architecture de la formation s'inscrit dans un cadre général d'harmonisation des principaux cursus de formation en travail social qui permet de favoriser la mobilité professionnelle par l'instauration de passerelles et d'allègements de formation réciproques entre les différents diplômes.

Elle articule des domaines de formation liés aux finalités professionnelles.

Orientations générales de la formation terrain :

Les stages réaffirment de façon concrète la dimension professionnelle du dispositif de formation. Ils contribuent à la professionnalisation des étudiants par l'acquisition de compétences construites grâce à la confrontation accompagnée aux réalités du terrain. Les situations pratiques participent au même titre que la formation théorique à l'apprentissage de l'exercice du métier. En conséquence, le moniteur éducateur en formation doit être mis en situation préprofessionnelle pendant les stages.

## Public visé par la formation et prérequis

### 1/ Épreuve d'admissibilité

Les candidats titulaires des diplômes suivants :

- Diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau IV (baccalauréat, DAEU, Brevet Professionnel, etc.) ;
- Diplômes mentionnés à l'annexe IV de l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'Etat de moniteur éducateur, notamment :
  - Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire et de la Jeunesse (BEATEP) spécialité « activités sociales et vie locale » ;
  - Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) « animation sociale » ;
  - Titre professionnel technicien médiation services ;
  - Mention complémentaire aide à domicile ;
  - Diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale ;
  - Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique ;
  - Diplôme d'Etat d'assistant familial ;
  - Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale ;
  - Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social ;
- Diplôme européen ou étranger admis réglementairement en dispense du baccalauréat, ou lauréat de l'Institut du Service Civique ;

Les candidats ayant obtenu, l'année précédente, une note supérieure ou égale à 10 sur 20 à cette épreuve à l'ARIFTS,

Les candidats lauréats de l'Institut de l'Engagement (dans ce cas, joindre la copie du diplôme ou l'attestation de lauréat de l'Institut de l'Engagement).

### 2/ Épreuve d'admission

Les candidats titulaires d'un baccalauréat et les candidats déclarés comme admissible suite à l'épreuve d'admissibilité peuvent participer à l'épreuve d'admission.

Un entretien individuel de motivation d'une durée de 20 à 30 minutes, permet au candidat d'exposer son parcours professionnel et personnel et qui a pour objectif d'apprécier l'aptitude à exercer la profession, les motivations, les capacités à entrer en formation, l'adhésion au projet pédagogique de l'ARIFTS, ainsi que la capacité de communication du candidat.



## Domaine de compétences 4 – Implication dans les dynamiques institutionnelles

- Etablir une relation professionnelle avec les partenaires
- Situer son action dans le cadre des missions de l'institution et de son projet □ Veille professionnelle : s'informer et se former pour faire évoluer ses pratiques

## Méthodes pédagogiques

L'accent est mis, tout au long de la formation, sur le parcours de professionnalisation donnant lieu à un accompagnement et à des évaluations régulières par les formateurs.

La référence possible à des méthodes issues des pédagogies actives, de l'andragogie<sup>1</sup>, d'une approche clinique de la formation permettant aux personnes en formation d'être parties prenantes de leur parcours. Parmi les diverses pratiques de pédagogie active, on peut relever :

- la pédagogie de projet: réalisation d'une production concrète qui peut être individuelle ou collective, qui s'apparente à une entreprise mobilisant des compétences multiples et qui permet de produire des apprentissages;-l'autoformation encadrée;
- les mises en situation: jeux de rôles, simulations;
- les possibilités offertes par les nouvelles technologies de l'information, de la communication et de l'enseignement (NTICE).

L'accompagnement du parcours de professionnalisation se pense collectivement, dans des instances présentées ci-dessous, et individuellement, par un suivi personnalisé. Il s'appuie sur une parole partagée, à partir de situations vécues (en stage et en centre de formation) pour élaborer une pensée individuelle et collective ; afin de permettre à la personne en formation d'exercer sa responsabilité dans la réalisation de son parcours.

Le suivi individuel est réalisé à partir de la référence, en tant que désignation institutionnelle, d'un formateur responsable de l'accompagnement individuel et collectif de l'étudiant.

Le formateur Groupe de Référence et d'Accompagnement à la Professionnalisation (GRAP) est le référent pendant la durée du parcours de formation, il accompagne chaque étudiant individuellement dans son parcours, tant au niveau des stages qu'au niveau du centre de formation. Il dispose pour ce faire d'un temps forfaitaire de 5h par année et par personne accompagné. Il est garant du bon déroulement du parcours de formation dans le respect des valeurs et principes énoncés ci-dessus.

L'alternance intégrative que met en œuvre l'ARIFTS implique l'intrication<sup>2</sup> et l'articulation étroite de deux acteurs majeurs de la formation, l'Institut de formation et les terrains professionnels. Leur distinction, en même temps que leur complémentarité, renvoie à la co-construction d'une continuité pédagogique qui s'étend de l'expérience, à la réflexion et à l'acquisition de savoirs. Cette alternance vise à favoriser chez les personnes en formation :

- une maturation des apprentissages et de la personnalité au travail
- un développement des compétences définies par les référentiels professionnels
- l'appropriation des connaissances et leur mise à l'épreuve dans la dimension de la pratique.

---

<sup>1</sup> Science et pratique de l'éducation des adultes. *Larousse*

<sup>2</sup> État de ce qui est emmêlé, de choses qui s'enchevêtrent. *Larousse*

# Enseignements théoriques

ARIFTS SITE DE NANTES  
Formation ME

MAQUETTE GLOBALE - Formation Moniteur Educateur  
Promo 2023-2025

		S1	S2	S3	S4	TOTAL
<b>DF1 Accompagnement social et éducatif spécialisé</b>	DF 1.1 Anthropologie	9,0	0,0	0,0	0,00	9,0
	DF 1.1 Introduction à la psychologie	3,0	0,0	0,0	0,00	3,0
	DF 1.1 Structuration psychique en référence à la psychanalyse	0,0	6,0	9,0	9,00	24,0
	DF 1.1 Développement cognitif	9,0	12,0	0,0	0,00	21,0
	DF 1.1 Développement physiologique et psychomoteur	3,0	0,0	0,0	0,00	3,0
	DF 1.1 Dynamique de groupe	0,0	0,0	3,0	15,00	18,0
	DF 1.2.1 Approche conceptuelle et enjeux de la notion de santé	0,0	0,0	3,0	0,00	3,0
	DF 1.2.1 Le corps dans la relation éducative	6,0	0,0	0,0	0,00	6,0
	DF 1.2.2 Maltraitements : Les maltraitements infantiles	0,0	0,0	3,0	0,00	3,0
	DF 1.2.2 Maltraitements : les maltraitements psychologiques	0,0	0,0	3,0	0,00	3,0
	DF 1.2.2 Maltraitements : Les violences sexuelles	0,0	0,0	3,0	0,00	3,0
	DF 1.2.2 Maltraitements : Les maltraitements institutionnelles	0,0	0,0	3,0	0,0	3,0
	DF 1.2.2 Psychopathologie	0,0	0,0	3,0	12,0	15,0
	DF 1.2.2 Violence et agressivité	0,0	0,0	0,0	3,0	3,0
	DF 1.2.3 Introduction au handicap	3,0	0,0	0,0	0,0	3,0
	DF 1.2.3 Le handicap moteur et polyhandicap	3,0	0,0	0,0	0,0	3,0
	DF 1.2.3 Déficience intellectuelle	3,0	0,0	0,0	0,0	3,0
	DF 1.2.3 Les troubles du langage et des apprentissages	3,0	0,0	0,0	0,0	3,0
	DF 1.2.3 Le handicap sensoriel	3,0	0,0	0,0	0,0	3,0
	DF 1.2.3 Les troubles du spectre autistique	3,0	3,0	0,0	0,0	6,0
	DF 1.2.3 Vieillesse et dépendance	0,0	3,0	0,0	0,0	3,0
	DF 1.2.3 Violences conjugales et intrafamiliales	0,0	0,0	0,0	3,0	3,0
	DF 1.2.3 Violence à l'adolescence	0,0	0,0	0,0	3,0	3,0
	DF 1.2.3 Santé mentale et lien social	0,0	0,0	3,0	0,0	3,0
	DF 1.2.4 Conduites à risque : Prévention du suicide	3,0	0,0	0,0	0,0	3,0
	DF 1.2.4 Conduites à risque : Les addictions aux substances	6,0	0,0	0,0	0,0	6,0
	DF 1.2.4 Conduites à risque : Les addictions à un comportement	3,0	0,0	0,0	0,0	3,0
	DF 1.3 Trajectoires individuelles et collectives	6,0	3,0	0,0	9,0	18,0
	DF 1.3 Socialisation normes et déviance	3,0	6,0	6,0	3,0	18,0
	DF 1.3 Stratification et mobilité sociale	6,0	3,0	0,0	3,0	12,0
	DF 1.3 Le phénomène migratoire	0,0	0,0	3,0	3,0	6,0
	DF 1.3 Approche économique et question budgétaire en travail social	9,0	3,0	0,0	0,0	12,0
	DF 1.3 Approche historique du travail social	3,0	0,0	0,0	0,0	3,0
	DF 1.4 L'entretien dans le cadre professionnel	0,0	0,0	6,0	6,0	12,0
DF 1.4 Posture, positionnement et pratiques réflexives	0,0	3,0	0,0	0,0	3,0	
DF 1.4 Atelier de la relation éducative	9,0	9,0	9,0	9,0	36,0	
DF 1.4 L'observation en situation éducative	9,0	0,0	0,0	0,0	9,0	
DF 1.4 Ethique et pratiques éducatives	0,0	0,0	0,0	6,0	6,0	
DF 1.4 Accompagnement de la note de réflexion	0,0	3,0	21,0	3,0	27,0	
<b>TOTAL DF1</b>		<b>105,0</b>	<b>54,0</b>	<b>78,0</b>	<b>87,0</b>	<b>324,0</b>
		<b>S1</b>	<b>S2</b>	<b>S3</b>	<b>S4</b>	<b>TOTAL</b>
<b>DF2 Participation à l'élaboration et à la conduite du projet éducatif spécialisé</b>	DF 2.1 Rôle et fonction du ME dans le projet éducatif	3,0	12,0	0,0	0,00	15,0
	DF 2.1 Psychopédagogie des apprentissages	15,0	3,0	0,0	0,00	18,0
	DF 2.1 Les médiations	0,0	0,0	9,0	0,00	9,0
	DF 2.1 Conduite d'activité	0,0	0,0	27,0	0,00	27,0
	DF 2.1 Mise en place d'une activité physique et sportive	0,0	12,0	0,0	0,0	12,0
	DF 2.1 Le travail du quotidien en internat	0,0	27,0	0,0	0,0	27,0
	DF 2.1 Médiations éducatives	0,0	30,0	60,0	0,0	90,0
	DF 2.2 Place des acteurs dans la vie institutionnelle	0,0	0,0	3,0	0,0	3,0
	DF 2.2 Place des personnes accompagnées dans la construction du projet	0,0	0,0	3,0	0,0	3,0
	DF 2.2 Place des familles	0,0	0,0	3,0	0,0	3,0
	DF 2.2 Certification - dossier de stage	0,0	3,0	0,0	0,0	3,0
<b>TOTAL DF2</b>		<b>18,0</b>	<b>87,0</b>	<b>105,0</b>	<b>0,0</b>	<b>210,0</b>
		<b>S1</b>	<b>S2</b>	<b>S3</b>	<b>S4</b>	<b>TOTAL</b>
<b>DF3 Travail en équipe pluriprofessionnelle</b>	DF 3.1 Les notions d'institution, d'organisation et de cadre	3,0	0,0	0,0	0,0	3,0
	DF 3.1 Présentation du secteur social et médico-social	3,0	0,0	0,0	0,0	3,0
	DF 3.1 Forum des terrains professionnels	6,0	0,0	0,0	0,0	6,0
	DF 3.1 Cadres institutionnels : De la structure au dispositif	3,0	0,0	0,0	0,0	3,0
	DF 3.1 Cadres institutionnels : Parcours et coordination	3,0	0,0	0,0	0,0	3,0

	DF 3.1 Cadres institutionnels : La démarche inclusive	3,0	0,0	0,0	0,0	3,0
	DF 3.2 Représentation sociale des métiers/travail en Interfilière	9,0	0,0	0,0	0,0	9,0
	DF 3.2 L'équipe et ses différents modes de fonctionnement	0,0	6,0	15,0	0,0	21,0
	DF 3.2 Ecrits professionnels : approche générale	3,0	3,0	0,0	0,0	6,0
	DF 3.2 Ecrits professionnels : TD	0,0	6,0	6,0	6,0	18,0
	DF 3.2 Prévention des risques psychosociaux	0,0	0,0	0,0	3,0	3,0
	DF 3.2 NTIC et travail éducatif	0,0	0,0	0,0	3,0	3,0
	DF 3.0 Accompagnement collectif du dossier thématique	9,0	12,0	3,0	0,0	24,0
	<b>TOTAL DF3</b>	<b>42,0</b>	<b>27,0</b>	<b>24,0</b>	<b>12,0</b>	<b>105,0</b>
		<b>S1</b>	<b>S2</b>	<b>S3</b>	<b>S4</b>	<b>TOTAL</b>
<b>DF4 Implication dans les dynamiques institutionnelles</b>	DF 4.1 Introduction au droit	3,0	0,0	0,0	0,0	3,0
	DF 4.1 Les associations	3,0	0,0	0,0	0,0	3,0
	DF 4.1 La Loi 2002-2	3,0	0,0	0,0	0,0	3,0
	DF 4.1 La Loi 2007 - protection de l'enfance	6,0	0,0	0,0	0,0	6,0
	DF 4.1 La loi de 2005 - handicap	3,0	0,0	0,0	0,0	3,0
	DF 4.1 L'autorité parentale	3,0	0,0	0,0	0,0	3,0
	DF 4.1 Les lois de lutte contre les exclusions	3,0	0,0	0,0	0,0	3,0
	DF 4.1 Les Mineurs non-accompagnés	0,0	0,0	0,0	3,0	3,0
	DF 4.1 La protection des majeurs	0,0	0,0	0,0	3,0	3,0
	DF 4.1 Le secret professionnel	0,0	0,0	0,0	3,0	3,0
	DF 4.1 Le juge des enfants	0,0	0,0	0,0	3,0	3,0
	DF 4.1 La maison de la justice et du droit	0,0	0,0	0,0	3,0	3,0
	DF 4.1 Le droit du travail	0,0	0,0	0,0	3,0	3,0
	DF 4.1 TD Cadre juridique	6,0	10,5	0,0	0,0	16,5
	DF 4.1 Restitution TD Cadre juridique	0,0	12,0	0,0	0,0	12,0
	DF 4.2 Travail en réseau et en partenariat	6,0	0,0	0,0	0,0	6,0
	DF 4.2 Entraînement épreuves et restitution DC 4	0,0	3,0	3,0	3,0	9,0
	<b>TOTAL DF4</b>	<b>36,0</b>	<b>25,5</b>	<b>3,0</b>	<b>21,0</b>	<b>85,5</b>
		<b>S1</b>	<b>S2</b>	<b>S3</b>	<b>S4</b>	<b>TOTAL</b>
<b>DF Transversale</b>	Entraînement Oral DC1	0,0	0,0	0,0	3,0	3,0
	Entraînement oral DC2 - DC3	0,0	0,0	0,0	6,0	6,0
	Visite de stage	0,0	0,0	1,0	0,0	1,0
	Dépôt dossier	0,0	0,0	0,0	3,0	3,0
	Accompagnement de parcours à la professionnalisation	2,0	3,0	3,0	2,0	10,0
	Autoformation	12,0	15,0	15,0	3,0	45,0
	GRAP	15,0	12,0	15,0	9,0	51,0
	ADP	6,0	9,0	15,0	6,0	36,0
	Prix de l'écrit social	0,0	6,0	0,0	0,0	6,0
	Présentation Centre de documentation	6,5	0,0	0,0	0,0	6,5
	Présentation certification	3,0	0,0	0,0	0,0	3,0
	Vie institutionnelle	3,0	6,0	3,0	3,0	15,0
	Accueil/suivi de l'alternance intégrative	3,0	1,0	2,0	3,0	9,0
	Commission annuelle	0,0	0,5	0,0	0,5	1,0
	Forum documentaire Visages	0,0	18,0	0,0	0,0	18,0
	Connaissance et insertion en milieu professionnel (apprentis/stagiaires)	6,0	0,0	0,0	0,0	6,0
	Recherche de stage	6,0	0,0	0,0	0,0	6,0
	<b>TOTAL DF TRANVERSALE</b>	<b>62,5</b>	<b>70,5</b>	<b>54,0</b>	<b>38,5</b>	<b>225,5</b>
		<b>S1</b>	<b>S2</b>	<b>S3</b>	<b>S4</b>	<b>TOTAL</b>
	<b>TOTAL PAR ANNEE</b>	<b>263,5</b>	<b>264,0</b>	<b>264,0</b>	<b>158,5</b>	<b>950,0</b>

**DF transversale : qui peut, de par son contenu, se référer à plusieurs domaines de formation**

## Formation pratique

Les périodes de formation pratique réaffirment de façon concrète la dimension professionnelle du dispositif de formation. Elles contribuent à la professionnalisation des étudiants par l'acquisition de compétences construites grâce à la confrontation accompagnée aux réalités du terrain. Les situations pratiques participent au même titre que la formation théorique à l'apprentissage de l'exercice du métier.

## Évaluation de la formation

### 1.1 Évaluation de parcours

Les écrits supports à ces évaluations sont majoritairement effectués au cours des périodes de formation pratique (stages). A chaque période de formation pratique, les étudiants sont amenés à formaliser progressivement les éléments constitutifs de l'acte professionnel.

Les travaux écrits contribuent à cette démarche. Ces écrits se construisent tout au long de chaque période. En cela il importe qu'ils constituent une base d'échanges avec le référent professionnel et le formateur référent Groupe de Référence et d'Accompagnement à la Professionnalisation (GRAP).

Les écrits seront évalués

- soit de façon formative,
- soit dans le cadre des évaluations liées au contrôle continu comptant pour la note finale du Diplôme d'Etat. Une note de 0 à 20 sera posée,
- Un commentaire sera apposé en complément de la notification de validation ou non validation.

### 1.2 Certifications

L'obtention du diplôme d'État est soumise à la réussite aux épreuves définies dans le référentiel de certification. Deux épreuves sont prévues dans chaque domaine de formation comme présenté cidessous. Un jury plénier, présidée par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, délivre le diplôme à l'issue des épreuves.

Domaine de compétences	Intitulé de l'épreuve	Cadre de l'épreuve
DC1	DC 1.1 Soutenance orale d'une note de réflexion	Epreuve en centre d'examen
	DC 1.2 Entretien oral réalisé sur le terrain	Epreuve en centre d'examen
DC2	DC 2 Entretien à partir du dossier de stage	Epreuve en centre d'examen
DC3	DC 3.1 Entretien à partir d'un dossier thématique	Epreuve en centre d'examen
	DC 3.2 Entretien oral réalisé sur le terrain	Epreuve en centre d'examen
	DC 4.1 Epreuve écrite sur les dynamiques institutionnelles	Epreuve en centre d'examen



DC4	DC 4.2 Evaluation d'un écrit sur le cadre institutionnel et la position du ME	Epreuve en cours de formation
-----	---	-------------------------------